



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 62 de l'ordre du jour

### **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**

**Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angola, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Namibie, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse : projet de résolution**

### **Politiques et programmes mobilisant les jeunes**

#### *L'Assemblée générale*

1. *Réaffirme* le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà<sup>1</sup>;
2. *Considère* que la participation pleine et effective des jeunes et des organisations de jeunes et d'autres organisations de la société civile aux niveaux local, national, régional et international est indispensable pour assurer l'application du Programme d'action mondial et atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, en particulier ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>;
3. *Demande* aux gouvernements, aux organes et organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales d'établir des partenariats solides afin de transposer à une plus grande échelle les investissements consacrés à la jeunesse et d'encourager les jeunes à contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, en particulier ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

---

<sup>1</sup> Résolution 50/81, annexe.

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.



4. *Engage vivement* les gouvernements, agissant en consultation avec les organisations de jeunes, à mettre au point en faveur de la jeunesse des politiques globales et intégrées fondées sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse et de les évaluer périodiquement dans le cadre du suivi et de l'application du Programme d'action mondial;

5. *Prie* les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies d'organiser, dans les limites des ressources dont elles disposent, des consultations régionales avec des États Membres et des organisations de jeunes, afin d'évaluer l'application du Programme d'action mondial;

6. *Demande* aux organismes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de renforcer les arrangements interinstitutions concernant les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, en vue d'améliorer la coordination et d'accroître les synergies entre les différentes activités pertinentes menées dans ce domaine au sein du système;

7. *Se félicite* de la volonté manifestée dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixantième session<sup>3</sup> de faire du plein-emploi et de la possibilité pour les jeunes de trouver un travail décent et productif les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, notamment en élaborant des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, et d'accorder la priorité, dans ces politiques et stratégies, aux ressources nécessaires à l'exécution de ces plans et, à cet égard, encourage les parties prenantes intéressées à continuer d'aider et soutenir les gouvernements qui en feront la demande dans leurs efforts visant à établir des inventaires et des plans d'action nationaux;

8. *Souligne* l'importance des activités du Réseau pour l'emploi des jeunes en tant que mécanisme de renforcement des échanges entre pairs, de soutien et d'évaluation, et encourage les États Membres, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à renforcer et élargir le Réseau aux niveaux national, régional et international;

9. *Se félicite* de la présence de représentants de jeunes dans les délégations nationales, et invite instamment les États Membres à envisager de se faire représenter en permanence par des représentants de jeunes dans les débats pertinents à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans ses commissions techniques, en tenant compte du principe de l'équilibre entre les sexes;

10. *Invite* tous les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à contribuer à la participation de représentants des jeunes dans les délégations nationales, en particulier celles des pays en développement, notamment par le biais du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse;

11. *Se félicite* de la décision d'organiser une table ronde informelle et interactive, qui a fourni aux organisations de jeunes l'occasion de collaborer avec des représentants d'États Membres, et encourage l'organisation de manifestations analogues à l'avenir;

---

<sup>3</sup> Voir A/60/L.1.

12. *Décide* d'ajouter les éléments suivants en tant que nouveaux domaines prioritaires de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse : l'impact inégal de la mondialisation sur les jeunes des deux sexes, l'utilisation des technologies de l'information et des communications et l'accès à ces technologies, la propagation spectaculaire de l'incidence de l'infection à VIH parmi les jeunes et l'influence de cette épidémie sur leur vie, la participation active des jeunes aux conflits armés, qu'ils en soient les victimes ou les protagonistes, et le fait qu'il était devenu plus important de s'occuper des problèmes intergénérationnels dans une société vieillissante;

13. *Invite* la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session à développer les cinq domaines prioritaires susmentionnés et à adresser à l'Assemblée générale, en vue de leur adoption à sa soixante-deuxième session, des recommandations au sujet d'un additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse compte tenu d'autres questions nouvelles qui pourraient présenter un intérêt particulier pour la jeunesse;

14. *Invite* le Secrétariat, en collaboration avec d'autres programmes et institutions compétentes des Nations Unies, à établir une large panoplie d'indicateurs concernant la jeunesse, que les gouvernements et d'autres acteurs pourraient décider d'utiliser pour mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse;

15. *Prend note* des trois thèmes proposés dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport sur la jeunesse mondiale, 2005 » (les jeunes dans l'économie mondiale, les jeunes dans la société civile et la jeunesse et leur bien-être)<sup>4</sup> et prie le Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session, un rapport complet sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse, y compris la définition de buts et d'objectifs, pour l'un des trois thèmes mentionnés plus haut.

---

<sup>4</sup> A/60/61-E/2005/7.